

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Accueil

L'accès au Motel se fait de manière **autonome**, à l'aide d'une **boîte à clé sécurisée**. Le code d'accès est envoyé **par SMS la veille de l'arrivée**, après validation du paiement.

L'arrivée est possible à partir de **15h00**. Aucune arrivée anticipée ne sera possible, sauf si vous avez pris l'option supplémentaire "Horaire élargi" (valable uniquement le week-end).

Les départs doivent être effectués avant 11h00. Aucun départ tardif ne sera possible, sauf si vous avez pris l'option supplémentaire "Horaire élargi" (valable uniquement le week-end).

Les appartements sont **réservés pendant 6 heures** après l'horaire d'arrivée prévu. Sans nouvelles du client passé ce délai, la réservation est considérée comme annulée sans remboursement.

Le client accepte, en réservant, l'ensemble du présent règlement ainsi que les conditions générales de vente. Cet accord est **juridiquement contraignant dès le versement d'un acompte ou du paiement complet**.

Le règlement intérieur est disponible dans chaque logement et transmis sur demande au format numérique.

Article 2 : Heures d'ouverture

Le Motel fonctionne sans réception physique permanente. L'accueil se fait de manière autonome grâce à une boîte à clé sécurisée.

Un service d'assistance est disponible **tous les jours de 8h à 20h**, par WhatsApp au 07 49 04 95 16.

Les **parties communes** telles que la **salle de sport** et la **piscine** sont accessibles **de ...h à ...h pour les clients**, dans le respect du calme et du bon usage des lieux.

Il est important de noter que vous **louez un appartement dans une résidence privée, et non une chambre d'hôtel**.

Par conséquent :

- aucune permanence 24h/24 n'est assurée sur place,

- les demandes d'intervention technique (maintenance, dysfonctionnement mineur) sont traitées **dans un délai pouvant aller jusqu'à 48 heures ouvrées**, selon la disponibilité des prestataires externes.

Si vous attendez un service d'assistance immédiat à toute heure du jour ou de la nuit, nous vous invitons à reconsidérer votre réservation. Notre établissement garantit un hébergement confortable et bien équipé, mais **ne propose pas les prestations d'un hôtel classique**.

Article 3 : Occupations des logements

Chaque appartement est prévu pour **un nombre maximal de personnes** indiqué lors de la réservation. Ce nombre ne peut être dépassé **sans autorisation écrite préalable** de la direction.

Les appartements sont **strictement réservés aux personnes enregistrées**. Il est interdit d'héberger des personnes extérieures ou non déclarées, même de manière temporaire. Toute violation de cette règle pourra entraîner l'expulsion immédiate sans remboursement.

Le client s'engage à **utiliser les lieux paisiblement**, à respecter le logement et à **ne pas le transformer en lieu de réception, de fête ou de rassemblement**. Les soirées bruyantes, nuisances sonores, tapages nocturnes ou comportements inappropriés sont interdits.

Il est également formellement interdit de **sous-louer ou céder l'occupation** de l'appartement, même à titre gratuit, à un tiers.

Le non-respect de ces conditions pourra entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion immédiate de l'établissement sans remboursement.

Article 4 : Accès aux logements

L'accès aux appartements se fait en autonomie grâce à une **boîte à clé sécurisée**, située à proximité immédiate du logement. Toutes les informations nécessaires à l'accès du logement seront envoyées par WhatsApp au client le jour de son arrivée (le code d'accès au portail ainsi que la code de la boîte à clés), sous réserve que la réservation soit confirmée et le paiement effectué.

Le **départ doit impérativement avoir lieu** avec :

- restitution des clefs dans la boîte prévue,
- fermeture complète du logement.

Le code d'accès est **strictement confidentiel**. Il est interdit de le transmettre à une personne extérieure non enregistrée. Toute tentative d'accès à un autre appartement que celui attribué entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate.

Le client est responsable de **verrouiller la porte à chaque sortie** et de **préserver la confidentialité de l'accès** pendant toute la durée de son séjour.

Toute tentative d'accès à un autre logement que celui attribué, ou à des zones techniques, pourra entraîner **l'expulsion immédiate sans remboursement**.

Le client autorise l'intervention d'un **technicien ou sous-traitant** dans le logement, uniquement pour des réparations nécessaires et durant les heures d'ouverture. Le client sera prévenu en amont dans la mesure du possible.

Article 5 : Gestion des clefs

Chaque appartement est équipé d'une **boîte à clé sécurisée**, située à proximité immédiate de la porte d'entrée du logement. Le **code d'accès personnel** est transmis par WhatsApp le jour de son arrivée et est **valable uniquement pour la durée du séjour réservé**.

Le client est **entièrement responsable des clefs** et du code qui lui est confié. Il s'engage à :

- **ne pas communiquer le code à une personne extérieure** ou non enregistrée,
- **remettre les clefs dans la boîte prévue** à cet effet lors du départ,
- **fermer correctement le logement** à chaque sortie, pour la sécurité de ses effets personnels et du site.

En cas de **perte des clefs**, d'oubli à l'intérieur du logement, ou de dégradation du système de fermeture, des frais de remplacement pourront être facturés, à hauteur des frais réellement engagés (changement de serrure, intervention d'un serrurier...).

Tout usage abusif ou négligent des clefs ou du système d'accès pourra entraîner une **retenue sur caution**.

Article 6 : Nuisances et respect du repos des autres clients

Pour garantir la tranquillité de tous les résidents, il est **strictement demandé de respecter le calme** dans les appartements et les parties communes, notamment pendant les horaires de repos suivants : **entre 22h00 et 8h00**.

Tout comportement bruyant, irrespectueux ou perturbateur pourra faire l'objet :

- d'un **avertissement immédiat**,
- voire d'une **expulsion sans remboursement**, en cas de plainte avérée ou de non-respect répété.

Les fêtes, rassemblements et soirées bruyantes sont **formellement interdits**.

Chaque client est tenu d'adopter un **comportement respectueux**, tant envers les autres occupants qu'envers les installations.

Tout abus (cris, musique excessive, tapage nocturne...) peut entraîner une **intervention des autorités locales** ou des frais de dédommagement en cas de plainte officielle.

Conformément aux **articles R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la santé publique**, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Nous comptons sur le bon sens et la courtoisie de chacun pour préserver une ambiance paisible au sein de l'établissement.

Article 7 : Responsabilités

Le client est tenu de **respecter les lieux et les équipements** mis à sa disposition, que ce soit dans le logement ou dans les parties communes du Motel.

Il est **entièrement responsable** de tout dommage, dégradation, perte ou vol causé :

- dans son appartement,
- dans les espaces communs,
- ou sur les équipements fournis (meublier, électroménager, clés, objets décoratifs, etc.), par lui-même ou par toute personne l'accompagnant, **y compris les enfants**.

Les enfants présents dans l'établissement sont placés **sous la surveillance et la responsabilité exclusive des adultes les accompagnant**. Il est demandé aux parents ou accompagnateurs de veiller :

- à ce que les enfants respectent les lieux, les autres résidents et les équipements,
- à ce qu'ils ne circulent pas seuls dans les zones sensibles (parking, escaliers, piscine, etc.),
- à ce qu'ils ne créent pas de nuisances ou de situations à risque.

En cas de dégradation, de disparition ou d'utilisation anormale, des **frais de remise en état ou de remplacement** pourront être facturés après le départ du client.

Le California **décline toute responsabilité** :

- en cas de vol, perte ou oubli d'effets personnels,
- en cas d'accident lié à une mauvaise utilisation des lieux ou au non-respect du règlement intérieur.

Un état de propreté jugé **anormalement dégradé** pourra donner lieu à des **frais de ménage supplémentaires**.

Article 8 : Interdictions

Afin de garantir la sécurité, le confort et le respect des lieux pour l'ensemble des résidents, les comportements et usages suivants sont strictement interdits dans tous les espaces de l'établissement, qu'il s'agisse des logements ou des parties communes :

1. Tabac, drogues et substances interdites

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des logements, quelle que soit la pièce (chambre, salle de bain, cuisine, etc.). Des espaces fumeurs sont prévus au rooftop et au coin vélos.
- Il est également interdit de fumer dans les zones communes intérieures.
- La possession, la consommation ou le trafic de substances illicites sont prohibés et feront l'objet d'un signalement immédiat aux autorités compétentes.

2. Appareils électriques non autorisés

- L'usage d'appareils électriques personnels de forte puissance (chauffe-eau, radiateurs, plaques de cuisson, friteuses, etc.) est interdit, à l'exception de ceux fournis par l'établissement.
- L'utilisation de bougies, d'encens ou de tout dispositif à flamme nue est également interdite, pour des raisons de sécurité incendie.

3. Toilettes et canalisations

- Seul le papier toilette est autorisé dans les WC.
- Sont formellement interdits : lingettes, tampons, protections hygiéniques, cotons-tiges, couches, mouchoirs, restes alimentaires, huiles ou tout autre objet ou produit solide.
- Toute obstruction causée par un usage inapproprié sera facturée au résident responsable.

4. Comportements et usages non conformes

Il est interdit de :

- déplacer le mobilier ou démonter les équipements,
- introduire ou stocker des produits dangereux, toxiques ou inflammables,
- laver du linge ou le faire sécher dans les parties communes,
- poser des décorations, affiches ou autocollants sans autorisation préalable,
- installer un lit d'appoint, un matelas supplémentaire ou une tente à l'intérieur du logement.

5. Accès non autorisés

L'accès est interdit :

- aux locaux techniques ou aux zones réservées au personnel,
- à tout autre logement que celui attribué,
- à la piscine ou à la salle de sport en compagnie de personnes extérieures non résidentes.

6. Activités illicites et comportements répréhensibles

Toute activité illégale est rigoureusement interdite, notamment :

- l'usage, la détention, l'échange ou le trafic de drogues ou substances prohibées,
- les actes de prostitution, de proxénétisme ou de sollicitation,
- les vols, dégradations, agressions ou toute autre infraction à la loi.

Tout manquement à ces règles entraînera l'expulsion immédiate du résident, sans préavis ni remboursement, et un signalement systématique aux autorités.

Toute infraction à ces interdictions pourra entraîner :

- des frais de remise en état ou de réparation,
- une expulsion sans préavis,
- et, si nécessaire, une intervention des services de police.

Le respect de ce règlement est une condition essentielle pour assurer le bien-être et la sécurité de tous. Le non-respect de ces règles expose le contrevenant à des conséquences immédiates et irréversibles.

Article 9 : Entretien du logement

Chaque client est tenu de **maintenir l'appartement en bon état tout au long du séjour**, y compris le coin cuisine, le salon, la salle de bain et les chambres.

Il est demandé de :

- utiliser les équipements avec soin,
- éviter toute dégradation ou usage inapproprié,
- laisser les lieux dans un **état de propreté raisonnable** au moment du départ (vaisselle faite, ordures jetées, équipements rangés).

Tout manquement pouvant entraîner un nettoyage excessif ou des réparations fera l'objet d'une **facturation supplémentaire**, déduite de la caution le cas échéant.

Article 10 : Animaux domestiques

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'hôtel, sauf les chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance sont admis gratuitement avec accord préalable du gérant de la résidence.

Article 11 : Parking

Un parking privé en extérieur est proposé à nos clients. Celui-ci est surveillé. Les personnes à mobilité réduite sont prioritaires pour les emplacements les plus proches des accès.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte/vol/dégradation dans l'enceinte du parking, que ce soit sur les véhicules, objets ou effets personnels laissés à l'intérieur.

Un espace spécifique abrité et sécurisé est également mis à disposition pour les vélos et motos. Nous invitons nos clients à utiliser des antivols adaptés et à veiller à ne rien laisser de valeur visible.

Rappels importants :

- Merci de ne jamais bloquer les accès, notamment les issues de secours, les portails et les places réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Veillez à stationner correctement sur les emplacements délimités.
- Le stationnement sauvage ou gênant pourra entraîner l'intervention d'un service de remorquage, aux frais du contrevenant.

Article 12 : Services annexes

Plusieurs services sont proposés afin d'améliorer le confort de votre séjour :

- **Ménage après votre départ**

Le ménage est inclus automatique à la fin de chaque séjour. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé à ce titre, sauf en cas de non-respect des lieux (voir l'article 8)

- **Location de vélos**

Des vélos sont mis à disposition gratuitement, sous réserve de disponibilité. La réservation s'effectue via WhatsApp au numéro suivant : 07 49 04 95 16. Merci de nous prévenir en cas d'annulation ou de retard afin de libérer le vélo pour un autre client.

- **Formules repas**

Nous proposons des formules repas livrées directement dans l'établissement, à réserver sur notre site web ou via WhatsApp au 07 49 04 95 16.

- Formule petit-déjeuner : disponible en semaine et le week-end
- Formule dîner : disponible du lundi soir au vendredi soir inclus
- Formule combinée petit-déjeuner + dîner : disponible également du lundi soir au vendredi soir inclus.

Merci de passer commande à l'avance afin de garantir le service. Toute commande non annulée 24h à l'avance pourra être facturée.

Article 13 : Sécurité, vidéosurveillance et droit à l'image

Afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux, Le California est équipé d'un système de vidéosurveillance. Les caméras sont installées uniquement dans les espaces communs extérieurs (parking, entrées, circulations) et ne filment jamais à l'intérieur des logements ni les espaces strictement privés.

Les enregistrements sont conservés de manière sécurisée pour une durée limitée, conformément à la réglementation en vigueur, et ne sont accessibles qu'au personnel habilité. Ils peuvent être transmis aux autorités compétentes en cas d'incident ou sur réquisition judiciaire.

Conformément au Règlement général sur la Protection des Données (RGPD), chaque client dispose d'un droit d'accès aux images le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande auprès de la direction.

Par ailleurs, aucun enregistrement vidéo ou photo à des fins commerciales, promotionnelles ou de diffusion publique n'est effectué sans le consentement écrit préalable des personnes concernées.

Article 14 : Informatique et liberté

Dans le cadre de la gestion des réservations, nous sommes amenés à collecter certaines **données personnelles** telles que : nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale, et informations liées au séjour.

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion administrative et logistique de votre séjour,
- la communication avec vous avant, pendant et après votre passage,
- le respect des obligations légales liées à l'hébergement touristique.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque client dispose :

- d'un **droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité** de ses données personnelles,
- d'un droit de réclamation auprès de la **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) en cas de litige.

Aucune donnée personnelle ne sera cédée ou utilisée à des fins commerciales sans consentement explicite du client.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le responsable du traitement des données à l'adresse suivante : **informatique@le-california.fr**

Article 15 : Sanctions en cas de non-respect

Le respect du présent règlement est **obligatoire pendant toute la durée du séjour**.

Tout manquement aux règles énoncées, qu'il soit constaté par l'établissement, signalé par d'autres résidents ou documenté par preuve (photo, message, plainte...), pourra entraîner l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- un **avertissement**,
- une **facturation des frais liés aux dégradations ou interventions nécessaires**,
- une **retenue partielle ou totale sur la caution**,
- l'**expulsion immédiate et définitive du logement, sans remboursement**.

L'établissement se réserve également le droit de refuser toute **future réservation** de la part d'un client ayant contrevenu aux règles.

Nous encourageons chaque client à adopter un **comportement respectueux et responsable**, afin de garantir un cadre agréable et sécurisé pour tous les résidents.

En réservant un séjour au sein de notre établissement, le client reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et l'accepte sans réserve.

Toute violation entraîne la **résiliation immédiate du contrat d'hébergement**, sans remboursement ni indemnité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes conditions générales régissent les ventes de nuitées au sein de SAS CAP B'N'B situé à Neuf-Mesnil, opérant sous le nom commercial **Le California**.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière du présent document ainsi que du règlement intérieur du Motel.

Article 1 : Réservation

La réservation devient ferme et définitive à la **réception du paiement**, au plus tard **6 jours avant la date prévue de réservation**.

Le client s'engage à fournir des informations exactes lors de la réservation. Toute fausse déclaration autorise l'établissement à **annuler la réservation sans remboursement**.

Article 2 : Paiement

Le paiement du séjour peut s'effectuer **en ligne via carte bancaire**.

Le séjour doit être **intégralement réglé avant l'entrée dans les lieux**.

Article 3 : Taxe de séjour

Une taxe de séjour est due par toute personne majeure, conformément à la législation locale.

Le montant appliqué est de **5 % du prix par nuitée et par adulte + 10 % de frais additionnelle sur la taxe de séjour**.

Les mineurs sont exonérés.

Article 4 : Annulation ou modification de réservation

Annulation par le client :

- Plus de 7 jours avant l'arrivée : **remboursement intégral**.
- Moins de 7 jours avant l'arrivée : **aucun remboursement** ne sera effectué.

Annulation par l'établissement :

En cas de force majeure ou d'impossibilité d'honorer la réservation, le client sera intégralement remboursé, **sans autre indemnité**.

Toute modification de date reste soumise à **validation expresse de l'établissement**, sans garantie.

Article 5 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de :

- départ anticipé,
- refus d'accès lié à une arrivée tardive non signalée,
- non-respect du règlement intérieur.

En cas de problème majeur non résolu dans un délai raisonnable, un **remboursement partiel** pourra être proposé, au **prorata des nuitées non utilisées**, sans autre compensation.

Article 6 – Accès au logement

Les modalités d'accès (horaires d'arrivée, départ, remise des clés ou codes) sont précisées dans le **règlement intérieur**, que le client reconnaît avoir lu et accepté.

Tout non-respect de ces conditions peut entraîner un refus d'accès sans remboursement.

Article 7 – Dépôt de garantie

Aucun dépôt de garantie n'est exigé à ce jour.

Toutefois, en cas de **dégradation constatée**, l'établissement se réserve le droit de réclamer un remboursement à hauteur du préjudice subi.

Article 8 : Responsabilité de l'établissement

Le California ne pourra être tenu responsable :

- des vols, pertes ou dommages concernant les effets personnels du client,
- des coupures ou interruptions temporaires de service (eau, électricité, Wi-Fi...),
- des nuisances extérieures (bruits de voisinage, travaux, intempéries...).

Le client est seul responsable de l'usage des lieux et des équipements mis à sa disposition.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation doit être formulée **par écrit** dans un délai de **48h suivant la fin du séjour**, à l'adresse suivante :

lucille@le-california.fr

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Article 10 – Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont utilisées uniquement dans le cadre de la **gestion du séjour** et ne seront **jamais revendues à des tiers**.

Conformément au RGPD, chaque client dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression**, à exercer sur simple demande à l'adresse indiquée ci-dessus.

Article 11 – Droit de rétractation

Conformément à l'article **L221-28 du Code de la consommation**, le droit de rétractation **ne s'applique pas** aux prestations d'hébergement réservées à une date ou une période déterminée.

Article 12 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont régies par la **loi française**.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis aux **juridictions compétentes** du ressort du siège de la société, conformément au droit français.